

La qualité de l'eau distribuée dans l'Hérault

Bilan
2012

INDEX

Bactériologie
Nitrates
Pesticides
Arsenic
Limitations d'usage



QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE

DES EAUX DISTRIBUÉES DANS L'HÉRAULT

BILAN 2012

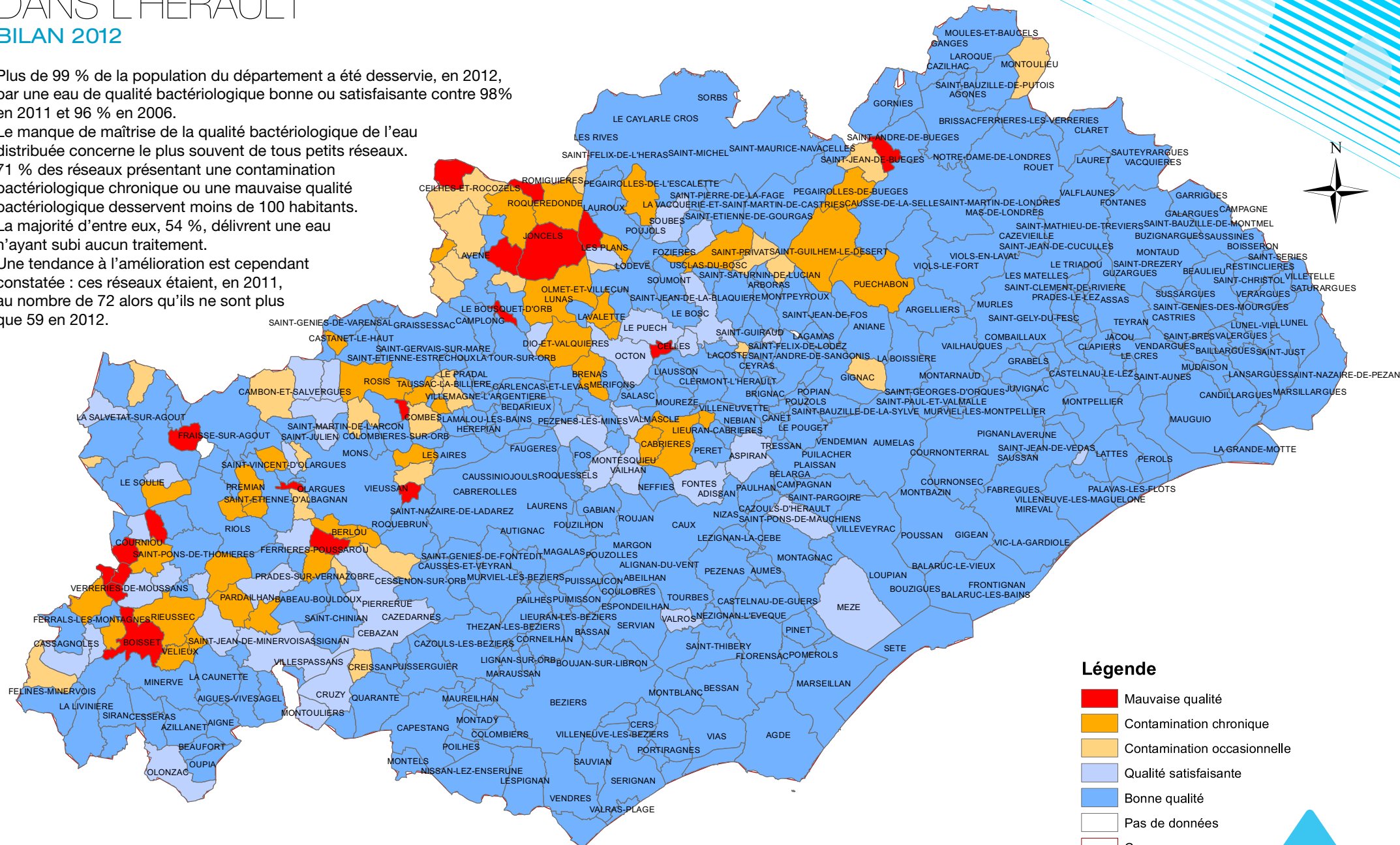
Plus de 99 % de la population du département a été desservie, en 2012, par une eau de qualité bactériologique bonne ou satisfaisante contre 98 % en 2011 et 96 % en 2006.

Le manque de maîtrise de la qualité bactériologique de l'eau distribuée concerne le plus souvent de tous petits réseaux.

71 % des réseaux présentant une contamination bactériologique chronique ou une mauvaise qualité bactériologique desservent moins de 100 habitants.

La majorité d'entre eux, 54 %, délivrent une eau n'ayant subi aucun traitement.

Une tendance à l'amélioration est cependant constatée : ces réseaux étaient, en 2011, au nombre de 72 alors qu'ils ne sont plus que 59 en 2012.

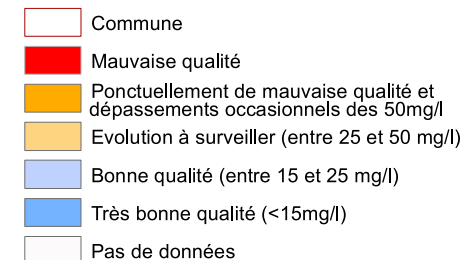


0 5 000 10 000 20 000 Mètres

Source : BD Carto IGN - ARS LR DT 34
Réalisation : DSPE - ARS LR - déc 2013

BILAN 2012

NITRATES



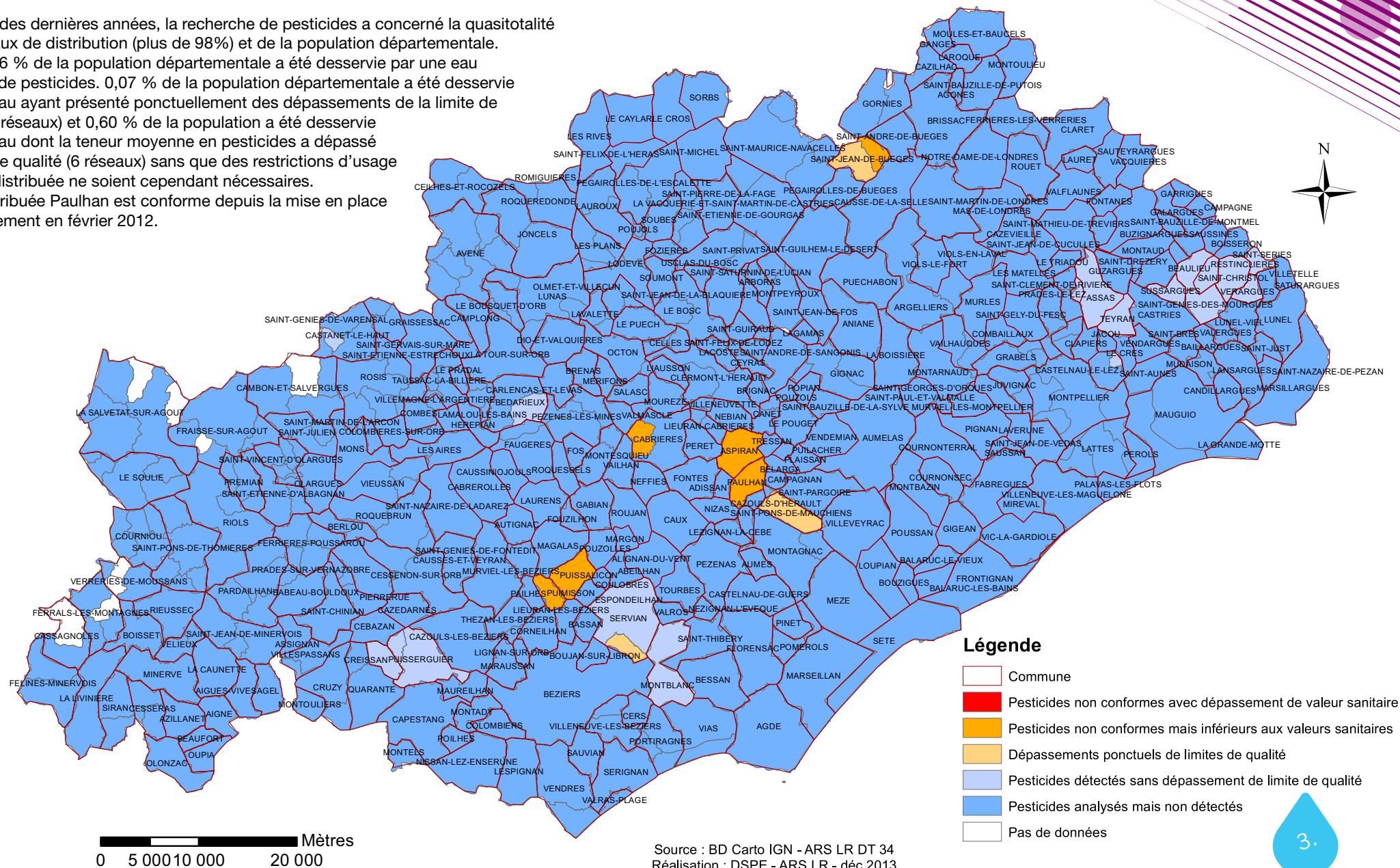
TENEURS EN PESTICIDES

DES EAUX DISTRIBUÉES DANS L'HÉRAULT

BILAN 2012

Au cours des dernières années, la recherche de pesticides a concerné la quasitotalité des réseaux de distribution (plus de 98%) et de la population départementale. Près de 96 % de la population départementale a été desservie par une eau exempte de pesticides. 0,07 % de la population départementale a été desservie par une eau ayant présenté ponctuellement des dépassements de la limite de qualité (3 réseaux) et 0,60 % de la population a été desservie par une eau dont la teneur moyenne en pesticides a dépassé la limite de qualité (6 réseaux) sans que des restrictions d'usage de l'eau distribuée ne soient cependant nécessaires. L'eau distribuée Paulhan est conforme depuis la mise en place d'un traitement en février 2012.

PESTICIDES



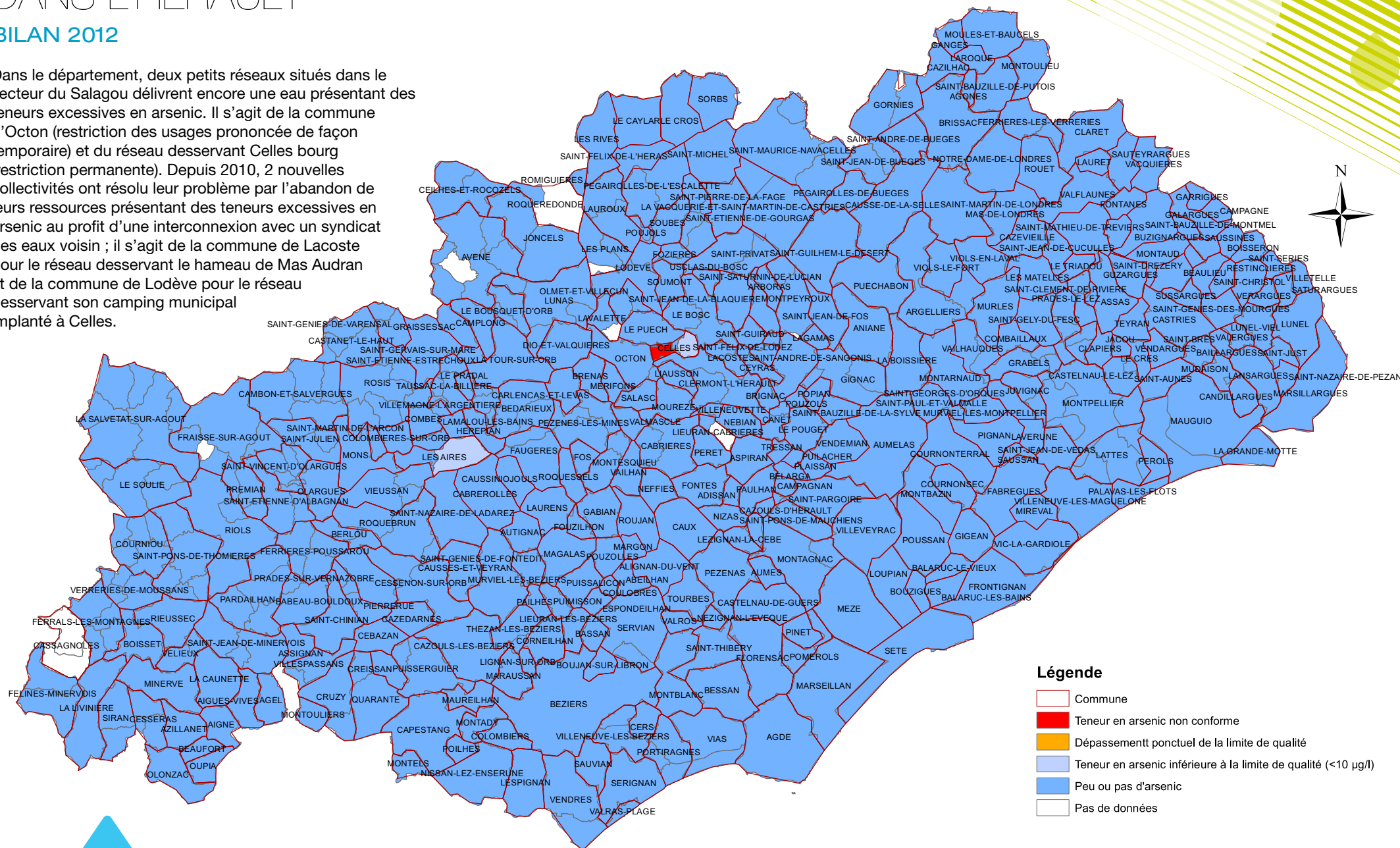
TENEURS EN ARSENIC

DES EAUX DISTRIBUÉES

DANS L'HÉRAULT

BILAN 2012

Dans le département, deux petits réseaux situés dans le secteur du Salagou délivrent encore une eau présentant des teneurs excessives en arsenic. Il s'agit de la commune d'Ocôn (restriction des usages prononcée de façon temporaire) et du réseau desservant Celles bourg (restriction permanente). Depuis 2010, 2 nouvelles collectivités ont résolu leur problème par l'abandon de leurs ressources présentant des teneurs excessives en arsenic au profit d'une interconnexion avec un syndicat des eaux voisin ; il s'agit de la commune de Lacoste pour le réseau desservant le hameau de Mas Audran et de la commune de Lodève pour le réseau desservant son camping municipal implanté à Celles.



Légende

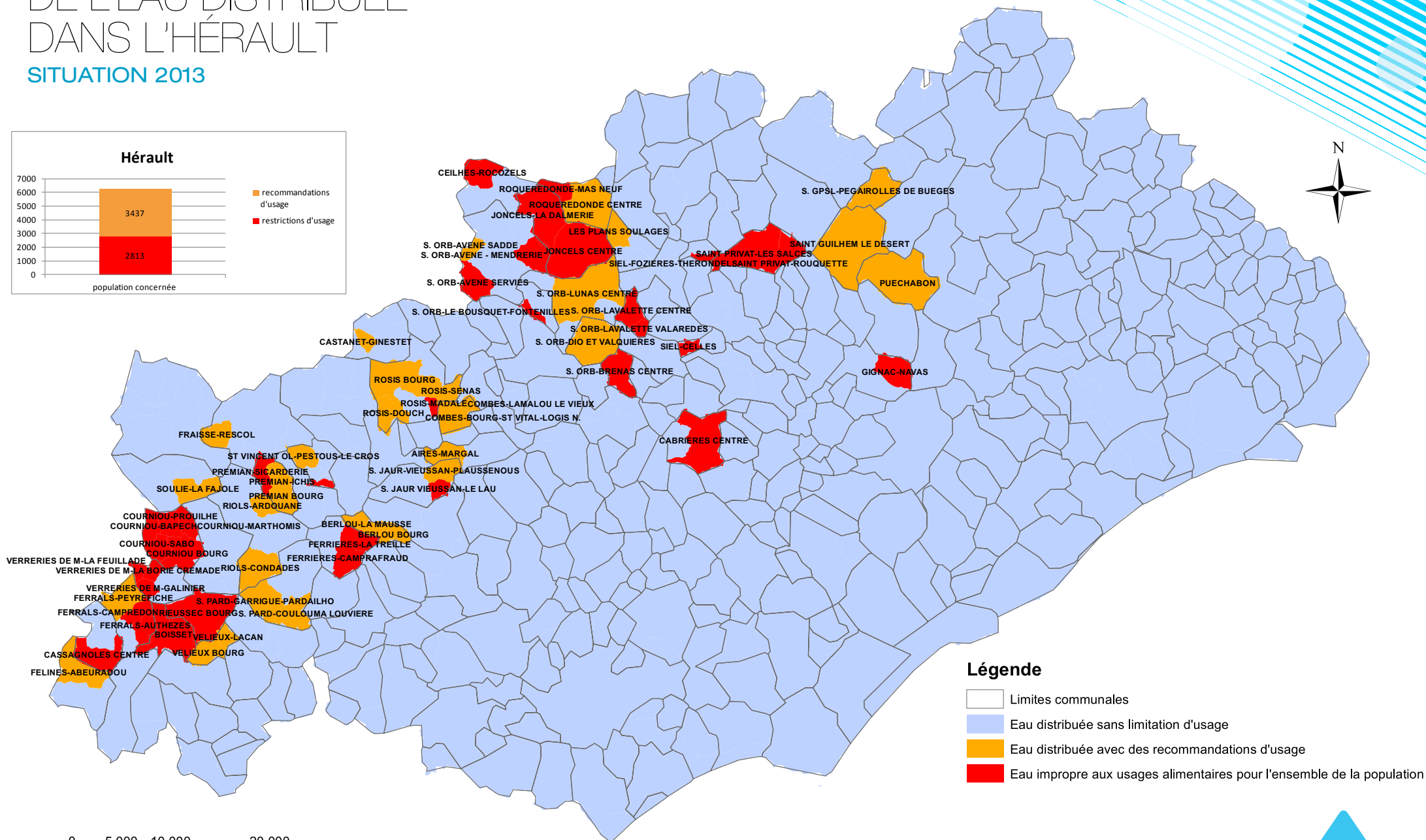
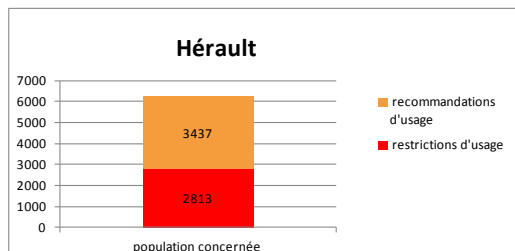
- Commune
- Teneur en arsenic non conforme
- Dépassement ponctuel de la limite de qualité
- Teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité (<10 µg/l)
- Peu ou pas d'arsenic
- Pas de données

RESTRICTIONS ET RECOMMANDATIONS D'USAGE

DE L'EAU DISTRIBUÉE DANS L'HÉRAULT

SITUATION 2013

LIMITATIONS D'USAGE



Légende

- Limites communales
- Eau distribuée sans limitation d'usage
- Eau distribuée avec des recommandations d'usage
- Eau impropre aux usages alimentaires pour l'ensemble de la population

0 5 000 10 000 20 000
Mètres

Source : BD Carto IGN - ARS LR DT 34
Réalisation : DSPE - ARS LR - déc 2013



Délégation Territoriale de l'Hérault
26-28 Parc Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel — CS 30001
34067 Montpellier Cedex 2

www.ars.languedocroussillon.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon

